



## RÉOUVERTURE DU GUICHET DES AIDES DE L'ANAH POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le guichet des aides à la rénovation énergétique est rouvert depuis le 23 février 2026. Vous pouvez désormais déposer vos demandes pour [MaPrimeRénov'](#) (habitat individuel) et [MaPrimeRénov Copropriétés](#).

**Les changements majeurs concernent les deux parcours de rénovation en habitat individuel**

### 1. Parcours par geste

Accessible à tous les ménages (sauf « revenus élevés ») et pour tous les logements, quelle que soit leur étiquette énergétique. L'aide est forfaitaire par poste de travaux éligibles.

**Exclusions :** isolation des murs (extérieur/intérieur) et chaudières à biomasse.

**Cas d'urgence :** une panne de chauffage (entre le 1er octobre et le 30 avril) ou de chauffe-eau (toute l'année), vous pouvez réaliser les travaux avant la demande d'aide. Contactez l'Espace Conseil France Rénov' de l'ALEC-MVE pour connaître la procédure.

### 2. Parcours accompagné pour une rénovation d'ampleur

Ouvert à tous les revenus, mais réservé aux logements étiquetés E, F ou G.

#### Obligations :

- Consulter votre Espace Conseil France Rénov' avant la demande d'aide (attestation obligatoire).
- Faire appel à un [Accompagnateur Rénov'](#) (prestation payante, aide plafonnée à 2000 € selon revenus).
- Réaliser un audit énergétique avec un scénario visant au moins deux sauts de classes sur l'étiquette énergétique du logement.
- Faire appel à des professionnels RGE (Reconnu garant de l'environnement) pour les travaux éligibles respectant les critères techniques demandés.

#### Plateformes de demande :

- Revenus très modestes/modestes : [monprojet.anah.gouv.fr](https://monprojet.anah.gouv.fr)
- Autres revenus : [maprimerenov.gouv.fr](https://maprimerenov.gouv.fr)

**Ne pas commencer les travaux** avant la notification d'octroi de l'aide (sauf urgence).

Autres aides concernées par la réouverture du guichet : [MaPrimeAdapt'](#) (handicap/autonomie) et [Ma Prime Logement Décent](#) (insalubrité).

Au-delà de ces aides financières de l'Etat, il existe aussi des aides locales.

**Contactez les conseiller-ères France Rénov' de l'ALEC-MVE pour en savoir plus !**

La première étape pour lancer votre projet : assister à une Réunion France Rénov' près de chez vous, en visio ou à l'ALEC-MVE

01 42 87 99 44

[www.agence-mve.org/les-reunions-francerenov](https://www.agence-mve.org/les-reunions-francerenov)

## L'ALEC-MVE

**Les conseiller-ères France Rénov' de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat - Maîtrisez Votre Énergie** renseignent gratuitement les habitants, de manière neutre et indépendante sur la rénovation de leur logement (maison ou appartement) ou de leur copropriété. Ils répondent aux questions techniques, orientent les ménages qui souhaitent réaliser des travaux d'adaptation de leur logement et informent sur les dispositifs d'aides financières existants.

L'ALEC-MVE est une association (loi 1901), soutenue par la Métropole du Grand Paris, la Région Île-de-France, les Départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et ses collectivités adhérentes. Les ALEC sont reconnues par la loi Climat et Résilience, comme des acteurs incontournables pour accompagner la transition énergétique et écologique des territoires (article L. 211-5-1 du code de l'énergie).

## CONTACTS

**Céline Lardeux**, chargée de communication  
[communication@agence-mve.org](mailto:communication@agence-mve.org)



France Rénov' est le service public de la rénovation de l'habitat créé par le Ministère de la Transition écologique. Les conseiller-ères France Rénov' de l'ALEC-MVE répondent gratuitement aux questions des habitants de l'Est parisien sur la rénovation énergétique de leur logement. Ils délivrent un conseil de proximité neutre et indépendant.



**Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Est parisien - Maîtrisez Votre Énergie**  
 35-37 avenue de la Résistance - 93100 Montreuil - [www.agence-mve.org](http://www.agence-mve.org) - 01 42 87 13 55

